

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

Propos d'aujourd'hui... et de Demain

Le Vieillard et le Jardin

Il n'est pas besoin du retour des hirondelles pour annoncer celui du printemps. Rien n'est plus suggestif à cet égard que la vue d'un vieillard, assis sur le banc d'une promenade publique et réchauffant ses rhumatismes aux pâles rayons d'un soleil martial. A cet aspect, on sent le renouveau naître, car ce spectacle est plein de promesses de la belle saison qui s'avance, chassant devant elle les frimas et les autans.

C'est pénétré de ces impressions que je vins m'asseoir l'autre jour sur un banc rustique du cours des Chartreux, à côté d'un vieux canut qui fumait pacifiquement sa pipe, mieux culottée que son maître, et en tirait des bouffées bleuâtres qui se dissipaient vaporeusement dans l'air tiède de la promenade.

La conversation ne tarda pas à s'engager. « Voyez-vous, Monsieur, dit le vieillard, tout était bien mieux dans le bon vieux temps. Ainsi, vous me croirez si vous voulez, mais moi qui vous parle, j'ai vu, dans le temps jadis, je vous parle de longtemps, car j'ai cent cinquante ans et j'allais alors à l'école, j'ai vu, de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu, croyez-moi si vous voulez... — Enfin, qu'avez-vous vu, m'écriai-je avec un peu d'impatience. — J'ai vu, comme je vous vois, continua l'impassible vieillard, j'ai vu... — Que diantre peut-il bien avoir vu ? me demandai-je anxieux. — J'ai vu, je vous l'affirme sur mes cheveux blancs et ma culotte jaunissante, j'ai vu là, à cette place, dans ce terrain vague qui borde le cours où nous jasons, sur ce terre-plein couvert de détritiques et de cailloux, qui sert de décharge publique et dont les abords chaotiques inspirent l'horreur et la répulsion, j'ai vu, au temps où je vous parle... — Eh bien ! quoi, je vous prie ? — Un jardin, oui, monsieur, un jardin, tout plein de verdure, de fleurs et de mystères, où les bosquets embaumés, frissonnant au souffle de la brise, dont les frais ombrages, aussi touffus que la barbe de Pelletan, abritaient des orchestres de merles et de fauvettes, où les amoureux glissaient le soir entre les haies de lilas et venaient rêver au clair de lune. Tout cela n'est plus, hélas ! et je vivrais encore cinquante ans que je ne serais pas susceptible de le revoir. Ah ! ça n'était pas ainsi dans le bon vieux temps ! »

Puis, le vieillard poussa un soupir qui s'évanouit avec la fumée de sa pipe. Je restai ahuri et me demandai si le bon canut avait bien conservé toute sa lucidité, ou s'il voulait se payer ma tête pour aller jouer une partie de boules sur le Clos Jouvé. J'adore, certes, la plaisanterie et la bonne blague, mais enfin vous conviendrez que celle-ci était un peu dure à avaler. M'affirmer, à moi, qui habite le quartier depuis plusieurs lustres, qu'il existait autrefois un jardin des Chartreux à la place de ce terrain inculte et caillouteux, où l'on voit plus de pierres plantées que de plantes plantureuses ! Non, c'était vraiment trop fort et, si je n'avais eu le respect de ses cheveux blancs, j'aurais appris à ce canut mal appris qu'on ne se gausse pas ainsi d'un gène de la Croix-Rousse.

Je quittai donc mon vieillard assez brusquement, et je rentrai chez moi de fort mauvaise humeur. Mais, à la réflexion, je pensai que le vrai peut parfois n'être pas vraisemblable et qu'après tout le canut avait peut-être raison. Au fait, si rien ne prouve que ce jardin ait existé autrefois, rien n'em-

pêche, non plus, qu'il ait pu exister ; il est même évident que s'il n'existe plus, c'est qu'il a existé autrefois, et, s'il a existé et qu'il n'existe plus, c'est évidemment que quelque grand cataclysme, cyclone, tornados l'a bouleversé de fond en comble, à supposer même qu'il n'ait pas subi le choc d'une comète telle que celle de Halley, dont les cailloux entassés dans ce qui fut autrefois un Eden privilégié ne seraient que les fragments du noyau mis en pièces dans cette rencontre titanesque.

Ainsi s'expliquerait l'aspect désertique, à jamais inculte, de ces terrains abandonnés, où le sabot du cheval d'Attila semble avoir foulé l'herbe et détruit toute végétation jusqu'à l'extrémité des racines. C'est tout de même dommage que ce jardin, s'il a existé autrefois, n'ait pu encore être restauré et rendu à sa destination primitive depuis que le vieux canut a abandonné les bancs de l'école pour venir s'asseoir sur ceux du cours des Chartreux !

CANULUCHE.

Le Lyon de l'Avenir

Comme une ville se transforme en l'espace de mille ans !

Ceux de nos ancêtres qui ont connu les terreurs de l'an 1000, s'ils revenaient au monde, auraient grand-peine à reconnaître aujourd'hui leur bonne ville de Lyon.

Suivant la prédiction faite vers 1820 (par Vitton, sauf erreur), la Guillotière a absorbé Lyon : je veux dire que le centre des affaires, qui avait franchi la Saône au moyen âge, vient de franchir le Rhône au cours du présent siècle.

Le Lyon de la rive droite de la Saône n'est plus seulement la cité mystique, mais est devenu en outre un centre pittoresque de promenades d'agrément. Après cent vingt ans de travaux alimentés par la piété des fidèles et leurs généreuses aumônes, la monumentale église de Fourvières est enfin achevée ! Tout autour, le coteau forme un immense parc ouvert au public, coupé à mi-hauteur par une avenue plantée d'arbres demi-séculaires, qui rejoint vers le sud l'avenue Valioud, et se relie vers le nord avec le cours des Chartreux par le moyen d'un pont dominant la Saône de 50 à 60 mètres : ce pont est à deux étages, l'un pour les voitures, tramways et automobiles, l'autre pour les piétons et cyclistes. Le plateau lui-même est resté le domaine des établissements religieux, mais de larges avenues sillonnent ce plateau, rendant facile dans tous les sens l'accès de notre basilique, que le monde nous envie.

L'enceinte de fortifications, qui étouffait autrefois l'essor des voies de communication, a fait place à des promenades ombreuses avec des points de vue aussi étendus que variés. De somptueuses installations, dans le genre des casernes anglaises, remplacent plus qu'avantageusement les affreuses casernes que comportaient, naguère, les anciens forts de Loyasse et de Vaise.

Une grande opération de voirie et d'hygiène a transformé les quartiers Saint-Georges, Saint-Jean et Vaise ; de magnifiques villas remplacent maintenant les taudis qui s'étagaient autrefois sur la montée fameuse du Gourguillon, rue Bourdy et montées des Epies ou des Chazeaux. A Vaise, les anciens emplacements des abattoirs ou du marché aux bestiaux sont couverts de constructions hygiéniques à bon marché avec jardins de famille.

La presque île de Perrache a reçu, elle aussi, quelques heureuses transformations : grâce à la construction d'un pont de chemin de fer sur le Rhône vers Pierre-Bénite, grâce

aussi au développement inouï des transports fluviaux en général et du port Rambaud en particulier, la gare Perrache, devenue presque sans utilité, a été rasée et se trouve actuellement remplacée par une cité ouvrière parfaitement aménagée.

Une autre cité ouvrière s'étage sur les pentes de la Croix-Rousse, entre la Grand' Côte et la montée Saint-Sébastien, aux lieux et place des maisons de 5 ou 6 étages qui servaient de domicile et d'atelier aux canuts du temps de la Révolution.

Le pont monumental qui relie les deux collines n'est pas, d'ailleurs, le seul moyen de communication entre les populations des deux plateaux lyonnais. Une flottille d'aéroplanes de toutes formes et de toutes dimensions fait un service régulier de transbordement entre la Croix-Rousse et Fourvières-Loyasse ; aussi les recettes des funiculaires de la rue Terme et de Saint-Paul commencent à baisser de façon inquiétante.

Mais c'est surtout sur la rive gauche du Rhône que s'est développée la population, qui n'est pas loin d'atteindre 1 million d'âmes, depuis la réalisation des projets d'annexion sur lesquels ont pâli tant de générations.

L'exode vers l'est du Lyon monumental, qui avait commencé par la Préfecture, le Mont de Piété, les Facultés, s'est continué ensuite par les abattoirs, le grand Lycée de garçons, la Manufacture des tabacs, le grand Hôtel-Dieu, la Condition des Soies, la Banque de France et divers établissements de crédit. Cet exode a été suivi par le Palais du Commerce, l'hospice de la Charité, l'hôtel du Gouverneur ; il est question maintenant de rien moins que de construire à neuf, à la place des casernes de la Part-Dieu, décidément démodées, une salle de fêtes genre Colisée, avec jardins et fontaines, un hôtel de ville et un Palais de justice ; l'ancienne mairie centrale deviendrait Bourse du travail, et le Palais de Justice serait transformé en caserne. Le cours Garibaldi est devenu l'artère principale de la ville et rivalise avec les boulevards de Paris.

De petites cités ouvrières ont surgi dans les quartiers du Tonkin, des Poulettes, à Bon Coin, à Montchat, au Bachut. Des avenues de 30 à 40 mètres de largeur, desservies par des tramways et des autobus, relient ces cités ouvrières aux différentes usines et fabriques, qui couvrent le terrain jusqu'au mur d'enceinte.

La plupart des constructions nouvelles ont leur toiture en terrasse, ce qui facilite singulièrement l'emploi d'aéroplanes pour les déplacements. Aussi les automobiles commencent à passer de mode.

Enfin, le projet Moncorgé revient à l'ordre du jour...

1^{er} avril 1991.

KAROLY.

En contrôlant les épreuves au moment du tirage, nous nous apercevons que notre collaborateur, au lieu de son article habituel, a subrepticement fait passer l'œuvre d'un de ses parents qui est doué de double vue. Les nécessités du tirage ne nous permettent plus de le remplacer

(N. D. L. R.)

MISE EN VALEUR DE LA VILLE DE LYON

ENCORE LES TRAMWAYS : LIGNE CIRCULAIRE

Dans le numéro du 16 février dernier, nous demandions ici la mise en service prochaine d'une ligne de tramways entre la gare des Brotteaux et l'avenue Berthelot, suivant le tracé des boulevards qui longeait l'ancienne enceinte de la rive gauche du Rhône.

Quelques jours plus tard, nous voyions affichée sur la liste des correspondances une « ligne circulaire » portant le numéro 28. Que pouvait bien être cette ligne circulaire ? L'O.-T.-L. aurait-il devancé nos vœux ? Renseignements pris, les voitures de cette ligne devaient *circuler* par la gare des Brotteaux, les cours Vitton et Morand, la rue de la République (de la Comédie aux Cordeliers), le cours Lafayette et le boulevard Jules-Favre, pour revenir à leur point de départ, gare des Brotteaux, ou bien faire le circuit inverse. Le développement total de la ligne était d'environ 5 kilomètres, et le parcours neuf se réduisait aux 300 mètres de longueur du bou-

levard Jules-Favre. Enfin, cette ligne devait être mise en service le 1^{er} mars, puis le 1^{er} avril (cette dernière date convenait peut-être mieux, car, d'après certaines rumeurs, il n'est plus certain qu'elle soit mise en exploitation !)

Lyon possède déjà une ligne de tramways quasi circulaire, celle de Perrache-Parc-Saint-Jean, qui doit toujours se compléter par le tronçon Saint-Jean-Perrache, et cette ligne paraît donner un excellent rendement.

Il est, par suite, intéressant d'étendre cet essai, mais le numéro 28 prévu ne répond à aucun besoin urgent et a vraiment un parcours par trop court. Serait-il si difficile d'imaginer un parcours plus long, qui donnerait d'ailleurs satisfaction à des besoins évidents de l'agglomération lyonnaise ?

La section gare des Brotteaux-avenue Berthelot, que nous demandions ici même le 16 février, servirait, comme nous l'avons dit, à éviter des trajets inutiles aux voyageurs ayant à circuler entre le quartier de la gare des Brotteaux et ceux de Montchat ou Monplaisir.

Elle aurait encore l'avantage de faciliter grandement l'accès d'attractions diverses : Ecole d'aviation, aux portes de Bron ; champs de courses divers de la banlieue ; terrains de sports.

Il n'est pas téméraire de penser que, grâce aux recettes des dimanches et jours fériés, des bénéfices couvriraient rapidement les frais de construction de cette section, de 3 kilomètres seulement.

Si l'on veut en faire l'amorce d'une voie circulaire fermée, rien de plus facile ; car, par l'avenue Berthelot, elle pourrait rejoindre à la place Jean-Macé l'avenue de Saxe ; plus loin, l'extrémité sud de la rue de Marseille, ou bien, en traversant le pont du Midi, l'une des lignes Perrache-Saint-Clair ou Perrache-Brotteaux, et, dans ce dernier cas, on aurait un circuit fermé de 10 à 11 kilomètres, qui pourrait faire l'objet d'une expérience concluante pour ou contre ce genre de tracé.

Pour conclure, nous proposons donc que la ligne circulaire qui devait s'ouvrir le 1^{er} avril soit ajournée à Pâques, ou à la Trinité, et que le numéro 28 soit, de préférence, attribué à une ligne partant de la gare des Brotteaux pour aboutir, soit à l'avenue Berthelot (carrefour du boulevard des Hironnelles), soit à la place Jean-Macé, soit encore à la gare de Perrache, auquel cas elle pourrait être soudée à la ligne 7 pour former un circuit complet qui n'ait pas l'air d'un court circuit, une ligne circulaire facilitant vraiment la circulation.

RASCHEL.

BANQUET

DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE LYON

C'était, comme d'habitude, une affluence considérable qui se groupait autour du Président et du Bureau de la Chambre syndicale au Banquet du 15 mars, à l'Hôtel de l'Europe. Le toast de M. Pansu, si aimable à l'adresse des invités, nous dispense d'en donner ici la liste. Disons seulement que l'assistance témoigna, par son entrain, sa cordialité et ses applaudissements aux orateurs, de la bonne harmonie et de l'entente qui règnent parmi les entrepreneurs. Une mention d'éloges est due à la Fanfare des Peintres-Plâtriers, dont le répertoire varié agrémentait la fête. En félicitant de la parfaite organisation les membres de la Commission, nous rendons un particulier hommage à la courtoisie et à l'amabilité de MM. Buttin père et Flachet.

Voici la succession des toasts, dont, pour plusieurs, nous ne pouvons malheureusement donner qu'un résumé :

M. PANSU, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Messieurs et chers Collègues,

A l'occasion de cette belle fête du travail, où je suis entouré des notabilités du département et de la ville de Lyon, permettez-moi.

chers Collègues, de vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élevant à la présidence de la Chambre syndicale du bâtiment et des travaux publics de la ville de Lyon.

Je remercie M. Pétaviv, qui, en me cédant sa place, m'a présenté comme son successeur dans toutes les organisations avec lesquelles nous avons des rapports à entretenir. J'ai apprécié combien partout son esprit de droiture lui a valu l'estime de tous ceux qui l'approchaient. Je continuerai dans la même voie, et tous mes efforts tendront à renouer les liens de bonne confraternité et de solidarité si nécessaires à la bonne marche de nos Syndicats.

Monsieur le Préfet, vous nous faites un grand honneur en venant rehausser par votre présence l'éclat de notre fête. Nous vous en remercions très sincèrement. Je puis vous assurer que nous ferons tous nos efforts pour faciliter votre tâche, en cherchant à prévenir les conflits et en évitant ainsi, dans la mesure du possible, les répressions auxquelles ils donnent lieu.

Monsieur le Maire, je ne saurais assez exprimer notre profonde gratitude pour la sollicitude que vous manifestez à l'égard de notre Chambre syndicale du bâtiment. Votre présence à cette fête en est un nouveau témoignage. Soyez persuadé que nous apprécions à sa plus haute valeur l'amitié que vous nous faites en acceptant chaque année notre invitation.

Vous vous préoccupez de toutes les questions de nature à améliorer les rapports entre les différentes classes de vos administrés, et c'est avec le plus grand dévouement que vous écoutez nos sollicitations et que vous leur donnez la solution qui vous semble la plus équitable.

L'année dernière, M. Pétaviv, qui présidait cette même fête, énumérait les grands travaux de construction que vous aviez mis et que vous avez l'intention de mettre en œuvre pour le besoin et l'embellissement de notre grande cité, il vous remerciait de la part importante que vous avez réservée à l'entreprise du bâtiment et des travaux publics. A mon tour, je vous exprime, Monsieur le Maire, au nom de la Chambre syndicale, toute notre reconnaissance.

Il vous demandait aussi votre précieux concours pour l'élaboration d'une unique série de prix. Vous vous êtes de suite intéressé à ce désir en nous en confiant l'étude préliminaire, en même temps vous nommiez des Commissions chargées de vérifier cet important travail. Depuis ce jour, l'activité règne dans notre Syndicat, nos groupements ont apporté une méthode qui nous permettra de vous remettre sous peu le projet complet de cette nouvelle série de prix. Aussi avons-nous la ferme conviction que nos efforts seront couronnés de succès.

Nous serions désireux de poursuivre cette œuvre le plus rapidement possible, et, pour cela, je sollicite votre bienveillance pour qu'une entente commune nous permette d'arrêter une ligne de conduite qui mettrait l'ordre nécessaire pour arriver au résultat désiré.

Je puis vous assurer d'ores et déjà du concours de notre Chambre pour prendre une part ou même la totalité des dépenses de cette série.

Monsieur le Maire, nous connaissons l'intérêt que vous prenez à l'étude de la crise de l'apprentissage, vous trouverez chez nous, pour une solution pratique, des collaborateurs dévoués. Cette année vous avez pu apprécier, ensuite de l'initiative de la Chambre de commerce et de la Société Académique d'Architecture et avec la collaboration de notre Chambre syndicale, les premiers résultats que nous avons obtenus et qui, nous l'espérons, iront grandissant.

Encore une fois merci pour le Bien et le Beau que vous prodiguez par vos actes et votre éloquentes paroles.

La Ville de Lyon s'honore de son premier magistrat.

Messieurs, je ne veux pas séparer dans l'expression de notre gratitude M. Isaac, président honoraire de la Chambre de commerce, de M. Coignet, son éminent successeur à la présidence de cette grande Compagnie. A la Chambre de commerce les présidents se succèdent, laissant tous le souvenir des services rendus par eux, mais les traditions se perpétuent, et ce sont ces traditions qui font la grandeur et le bon renom de notre Ville de Lyon. Les industries du bâtiment en reçoivent trop les marques de sollicitude, sous forme d'encouragements, et sous la forme plus matérielle de subventions, pour que je ne sois pas l'interprète de tous en saluant ici MM. Isaac et Coignet, qui me permettent de joindre à leurs noms ceux de M. Martial Paufique, qui fut si longtemps notre représentant autorisé à la Chambre de commerce, et de M. Brizon qui, avant d'y représenter les intérêts du bâtiment, présida avec tant d'autorité notre Chambre syndicale d'abord, puis le Tribunal de commerce de Lyon.

M. Niogret, qui est actuellement à la tête de cet important Tribunal et qui est si apprécié, n'a pu assister à notre réunion. Je veux qu'il sache combien nous aurions été heureux de sa présence et combien il nous eût été agréable de lui adresser nos remerciements. Que ses collaborateurs dévoués, nos collègues MM. Victor, Sapanet et Bénassy, veuillent bien les lui transmettre et que, pour leur part, ils reçoivent ici le témoignage public de notre reconnaissance pour le zèle et le désintéressement avec lesquels ils exercent leurs délicates fonctions, et qu'il en soit de

même de nos excellents conseillers prud'hommes, MM. Dufier, Raffetot, Ribayron, Béraud, Solle, Séon, Duboin, Grange.

Je remercie M. le Président de la Société Académique d'Architecture d'être venu au milieu de notre grande famille nous apporter la marque d'estime que vous professez pour vos modestes et dévoués collaborateurs. Je vous en suis particulièrement reconnaissant. Vous avez succédé, à la présidence de votre Société, à des personnalités dont nous conserverons un souvenir ineffaçable pour les services qu'ils nous ont rendus et en rappelant ici le nom de M. Porte, fondateur des récompenses aux ouvriers du bâtiment, et de M. Cahuzac, qui a continué cette œuvre en ajoutant celle des récompenses à nos apprentis, nous rendons hommage à leur généreuse initiative. Nous sollicitons, Monsieur le Président, que vous ajoutiez aussi quelque chose aux précédents services déjà rendus : celui, par exemple, de toute votre bienveillante attention pour le résultat final de la série de prix unique en préparation. Vous aurez droit à la reconnaissance de tous ceux qui, de près ou de loin, ont des rapports avec l'entreprise du bâtiment. Nous ne doutons pas qu'avec l'autorité que nous vous reconnaissons nous aurons, l'année prochaine, la bonne fortune de dire que la nouvelle série est à l'impression.

Je présente à M. Thoubillon et à M. Flahaut, présidents du Syndicat des Architectes et de l'Union Architecturale, nos plus sincères remerciements d'avoir bien voulu venir renforcer le cadre de ceux que nous appelons nos maîtres.

M. Meysson, architecte en chef de la ville ; M. Chalumeau, ingénieur en chef de la Voirie, nous ont, eux aussi, donné une marque de sympathie en venant à notre réunion. Je suis heureux d'être, pour les en remercier, l'interprète de tous ceux de nos Collègues qui ont eu à apprécier l'affabilité et la bonne grâce qu'ils apportent dans l'exercice de leurs importantes fonctions.

M. Porte, qui préside avec tant d'autorité la Commission des récompenses aux ouvriers et contremaîtres du bâtiment, n'a pu être des nôtres. Que son dévoué collaborateur, M. Giroud, qui le représente ici, veuille bien partager avec lui les éloges que nous ne saurions trop prodiguer à cette belle œuvre de justice et d'apaisement.

M. Lang, directeur de la Société d'Enseignement professionnel, a, lui aussi, répondu à notre invitation, et ce n'est un véritable plaisir de le voir à cette table. Partout, M. le Directeur, vous êtes entouré des sympathies de vos anciens élèves, que vous retrouverez dans toutes les manifestations du travail. Si vous disiez : « Debout ! » à tous ceux qui ont usé quelque peu leurs fonds de culottes sur les bancs de l'école de la Martinière, nombreux sont ceux qui se lèveraient, et vous perdriez patience à les compter. Je me réjouis d'être de ce nombre et de me souvenir de votre avènement comme directeur de cette école. La Société d'Enseignement professionnel a peut-être fait plus encore. Combien, parmi nous, sont venus puiser à cette source intarissable les bienfaits quelle répand dans toutes les branches de la Société et, plus spécialement, dans les industries du bâtiment.

Je salue encore tous ceux qui ont bien voulu accepter notre modeste invitation : M. Perrin, l'éminent président de l'Union des Chambres syndicales, sous la haute autorité duquel nous sommes heureux de nous ranger ; M. Chaleyssin, président de la Chambre syndicale de l'Ameublement, avec lequel nous entretenons de si excellentes relations ; M^e Quak, notre excellent avocat-conseil, dont tous vous avez pu apprécier l'inlassable dévouement ; M. Bugand, qui représente M. Rivoire, président du Syndicat d'Initiative, qui a tant fait pour notre ville et est appelé à faire plus encore ; M. Serlin, secrétaire général de la Mairie, grâce auquel nos relations avec les bureaux sont devenues si faciles et si agréables ; M. Cachard, président du Double-Mètre ; M. Gagneux, directeur de l'Auxiliaire, auquel des liens si étroits nous unissent ; M. Santu, architecte, qui veut bien professer au cours aux apprentis du bronze ; MM. Nesme et Viallon, nos géomètres-conseils ; M. Théodore, le représentant de la *Construction Lyonnaise*, auquel nous avons tant d'obligations.

Je suis heureux d'adresser à la presse nos remerciements. Nous usons d'elle, mais elle reçoit avec tant de bonne grâce nos communications qu'elle nous incite à en abuser.

Je ne ferai pas l'éloge de la Fanfare des Peintres-Plâtriers, qui a bien voulu prêter son concours à notre fête. Vous venez de les entendre, et toute louange serait superflue.

Messieurs, il me reste un devoir agréable à remplir : c'est celui de souhaiter, au nom des entrepreneurs de Lyon, la bienvenue aux présidents et délégués des Chambres de la Fédération. Vous êtes chez vous, mes chers Collègues, et votre aînée, la Chambre de Lyon, est heureuse et fière de vous voir groupés si nombreux autour d'elle.

C'est un véritable plaisir pour moi que de saluer notre président commun, M. Berlie. Ses occupations à la Chambre des députés ne l'ont à aucun moment détourné de l'œuvre syndicale, à laquelle il est si profondément attaché. Vous savez tous comment il s'acquitte de ses délicates et absorbantes fonctions. Dans toutes les villes où j'ai eu le plaisir de représenter notre Chambre de Lyon, à des fêtes ou à des banquets, j'ai vu combien profonds sont les sentiments d'estime et de reconnaissance que vous pro-

fessez pour lui, et j'ai été particulièrement touché de l'ardeur avec laquelle vous manifestez ces sentiments.

Vous avez un rôle important à jouer à la Chambre, mon cher Président : la crise de l'apprentissage, les lois ouvrières préoccupent à bon droit le monde du travail. C'est avec confiance que nous envisageons la solution de ces graves questions. Nous savons qu'avec des hommes comme vous elles ne peuvent manquer d'être étudiées sérieusement.

Je m'en voudrais, Messieurs, de ne pas dire un mot du personnel de notre Chambre. En dehors de ses fonctions de secrétaire général, M. Gonnot nous rend des services signalés, qui sont appréciés de tous ceux qui ont bien voulu lui demander des conseils. Il est pour notre Chambre un précieux collaborateur, que je remercie tout spécialement. Il est aidé par un auxiliaire dévoué, Comte, qui assure en tous temps, avec le concours de notre brave Moulin, le fonctionnement de notre Syndicat.

Faut-il, Messieurs, que je me fasse votre interprète pour féliciter les membres de la Commission du banquet, MM. Buttin, Guinet, Flachet, Vigneron, Chapeaux, Buttin fils, Barbier fils, Roulet.

Je crois que c'est inutile et que la réussite de cette belle fête est le meilleur éloge qu'on puisse faire de ceux qui l'ont organisée.

Et, tout en m'excusant d'avoir retenu si longtemps votre attention, laissez-moi, Messieurs, pour terminer, vous demander de lever votre verre et de boire, avec moi, à la santé de M. le Préfet, de M. le Maire, de tous nos invités, et à la prospérité de nos Syndicats.

M. LUTAUB, préfet du Rhône.

Après s'être excusé, en raison d'une indisposition dont il est à peine remis, de ne pouvoir jouer en ce jour qu'un rôle très négligeable d'utilité, M. le Préfet déclare qu'il a tenu à venir exprimer une fois de plus toute sa sympathie aux entrepreneurs et à apporter le gage de ces sentiments au pouvoir qui s'en va et au pouvoir qui se lève.

Il remercie M. Pétavit, dont il loue la droiture, du concours dévoué que, dans toutes les circonstances, petites ou graves, il a apporté à son administration.

C'est avec une vive satisfaction qu'il a accueilli le libre choix que les entrepreneurs ont fait de M. Pansu : c'est pour eux une ère nouvelle de bon accord qui s'ouvre avec leur nouveau président.

M. Lutaub a eu, au cours de cette année, des rapports plus directs avec les entrepreneurs de bâtiments ; il peut donc porter un témoignage très fidèle sur leur loyauté, convaincu qu'ils sont tous animés des mêmes qualités remarquables et exemplaires.

Aussi, dit-il, je bois à la consolidation des rapports qui existent entre vous tous, à l'avenir du travail en France, à l'avenir de votre Chambre syndicale, où viennent se concentrer tant d'énergies et tant de dévouement à l'intérêt général de la France et de la République.

M. BERLIE, député du Rhône.

S'adressant plus particulièrement aux présidents et délégués des Chambres de Besançon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Grenoble, Moulins, Saint-Chamond, Valence, M. Berlie leur exprime ses remerciements pour la grande marque de sympathie qu'ils lui ont donnée en le réalisant, cet après-midi même, à la présidence de la Fédération de l'Est et du Sud-Est ; il y voit la preuve que le dévouement absolu qu'il apporte à la Fédération y est apprécié, et il continuera à se rendre utile aux intérêts généraux des corporations du bâtiment. Il engage vivement ses collègues à resserrer les liens qui unissent les membres des différents Syndicats : la grandeur des Chambres syndicales doit trouver sa source dans leur force et leur unité ; mais elles ne doivent pas rester isolées ; pour que leur action devienne réellement efficace, il faut qu'elles adhèrent à leur Fédération régionale ; ces Fédérations régionales, liées à la Fédération Nationale, sont destinées à constituer un tout offrant une certaine résistance. C'est donc à l'union des Syndicats et à la prospérité qui en dérivera pour eux que l'orateur lève son verre.

M. HERRIOT, maire de Lyon.

L'orateur commence par s'associer aux félicitations et remerciements adressés à M. Pétavit : « Je l'ai vu, dit-il, aux prises avec des difficultés ; je lui dois cet hommage qu'il a toujours défendu vos intérêts et vos personnes avec une ardeur et une conviction qui lui ont valu votre estime. »

Il assure les entrepreneurs que, dans son administration, toute question sera toujours étudiée et traitée avec l'esprit le plus strict de justice et d'impartialité.

En ce qui concerne la série de prix unique, que M. Pétavit avait demandée l'an passé, M. Herriot se félicite d'avoir rencontré auprès des intéressés les concours et les bonnes volontés qui permettront de n'avoir pas à attendre trop longtemps la mise en pratique de cette série unique.

« Pour l'apprentissage, continue M. Herriot, vous avez eu rai-

son de l'évoquer en passant ; l'avenir, peut-être, de ce pays lui-même est lié à la solution qui sera donnée à ce problème : elle résultera de la collaboration des initiatives particulières que vous représentez et des aspirations collectives que nous groupons.

« Il est aussi une autre question dont je me préoccupe : c'est d'alléger certaines taxes de remplacement. Vous verrez les efforts faits pour vous donner des facilités, pour vous soustraire à ce qu'il peut y avoir d'injuste dans certaines taxes. C'est la preuve du désir qu'a votre Municipalité de vous servir et non de vous combattre.

« Je vous dirai donc une fois de plus que je suis très touché et très fier des bonnes relations que nous entretenons avec vous, je vous remercie de votre accueil et lève mon verre à votre santé. »

M. J. COIGNET, président de la Chambre de commerce.

Président d'une Compagnie dont la tâche est de dégager l'intérêt général véritable de l'industrie et du commerce d'ensemble de notre ville, M. Coignet rend hommage aux organisations comme la Chambre syndicale des Entrepreneurs, auprès desquelles la Chambre de commerce puise ses renseignements les plus sûrs et les plus certains.

Il souhaite qu'à côté des travaux publics il se fasse une renaissance de la construction privée : pour cela, il faut que la population augmente, non par l'accroissement de la natalité, mais par une immigration immédiate causée par le développement d'industries existantes ou l'apport d'industries nouvelles. La condition primordiale du développement ou de l'augmentation de ces industries est le bon marché des transports : aussi, M. Coignet expose-t-il avec une lumineuse précision que, par l'utilisation des voies navigables et l'aménagement des ports de notre ville, les chemins de fer, concurrencés, devraient abaisser les prix de transports, grevant de trop lourde façon les marchandises à destination des industries lyonnaises ; celles-ci, par suite, en se développant, emploieraient un plus grand nombre de bras ; la population, à son tour, aurait besoin d'abriter son industrie et sa propre vie.

Mais, pour faire revivre ainsi l'industrie de la construction, il faut l'appui de l'opinion publique : votre Syndicat voudra apporter son concours à cette œuvre, dont ses membres seront les premiers à bénéficier, et aider à imposer la solution équitable aux Pouvoirs publics.

Dans cet espoir, je bois à votre nouveau Président et à la prospérité de l'industrie du bâtiment.

M. LOUIS ROGNAT, président de la Société Académique d'Architecture.

Monsieur le Président, Messieurs,

Il serait difficile de vous dire quelque chose d'intéressant, après les orateurs que vous venez d'entendre, si ce n'est de vous donner l'assurance que la question du nouveau tarif est en ce moment la principale préoccupation des architectes lyonnais, et je n'essaierais pas de prendre la parole, si je n'avais à remplir, ici, un bien agréable devoir.

Ma fonction de président de la Société Académique d'Architecture de Lyon, la plus ancienne des Sociétés d'architecture de France, — elle compte actuellement plus de quatre-vingts années d'existence, — me donne, cette année, l'heureux privilège de vous renouveler l'expression de toutes nos sympathies, à vous, Messieurs les Entrepreneurs, à vous, qui êtes les membres et bien souvent le cœur d'un corps dont nous sommes la tête ; à vous, qui savez à l'occasion dépenser tant d'activité, de savoir et de dévouement dans l'accomplissement des tâches qui vous sont confiées ; à vous, qui pouvez nous rendre plus légères nos lourdes responsabilités et les devoirs quelquefois un peu rudes de notre profession.

Nous sommes tous les enfants de cette grande famille du bâtiment, de cette vieille famille aux ancêtres glorieux, descendants des fiers Gaulois, ces immortels bâtisseurs, les constructeurs de ces superbes monuments voulus par l'orgueilleux génie de Romains, ruines imposantes, encore debout, après tant de siècles, dans les diverses régions de notre chère France, affirmant aujourd'hui, en dépit des assauts du temps et des hommes, la vitalité intense de notre race et l'excellence de nos maçons !

Les Romains ont disparu, les murailles altières sont restées debout !

J'aurais terminé, Messieurs, s'il ne m'était particulièrement agréable de vous dire que j'ai la prétention d'avoir un droit tout spécial à marquer ma place à côté de vous.

Je suis un ancien apprenti !

J'ai fait deux ans d'apprentissage ! Ayant terminé, je ne sais trop pourquoi, mes études classiques plus tôt qu'il n'est d'usage, — ce qui ne veut pas dire qu'elles furent meilleures pour cela, — j'avais, si j'ose dire, du temps devant moi. Et, comme on m'avait trouvé, je ne sais comment, quelque goût pour les choses de la bâtisse (j'avais probablement montré ces dispositions dans mon enfance, en faisant des châteaux dans le sable ou avec des jeux de cartes ou de dominos), mes parents, avec un esprit qui, à cette époque reculée, devait paraître terriblement révolutionnaire,

avaient pensé qu'il était bon de savoir d'abord obéir pour savoir plus tard commander ; qu'il n'était pas négligeable de connaître comment sont faits les travaux sur l'exécution desquels l'architecte aurait à formuler des jugements, et, enfin, que le contact journalier des hommes à qui j'aurais à parler pendant toute une vie serait une excellente chose.

Je fus donc, tour à tour, apprenti serrurier, apprenti menuisier.

Je fus certainement un bien mauvais sujet, et j'ai dû gâcher beaucoup plus de marchandises à mes patrons que je ne leur ai rendu de services.

Et si M. le Président avait eu la malencontreuse pensée de m'embaucher un jour dans ses ateliers, il aurait eu tôt fait que de me flanquer à la porte.

Mais, ce que j'ai surtout retenu de cette vie en commun, de cette vie de l'atelier, de ce contact journalier avec patron et ouvriers, de cette existence intelligente et laborieuse, c'est la façon amicale avec laquelle chacun s'efforçait de me prodiguer les conseils de son expérience, les trésors de patience et d'ingénieux dévouement qui se multipliaient autour de moi, et les exemples journaliers d'affectueuse solidarité, dont je conserve précieusement le souvenir parmi les meilleurs de cette partie de ma jeunesse.

C'est là, plus que partout ailleurs, que j'ai appris à connaître les travailleurs ; c'est là que j'ai compris qu'il fallait les aimer, parce que, aimer les ouvriers, c'est aimer son pays, comme aimer les soldats c'est aimer la patrie.

Et, si vous voulez permettre à un ancien apprenti de dire son mot sur cette question si brûlante de l'apprentissage, — question qui a fait couler tant de rivières d'encre et de torrents d'éloquence, souvent, malheureusement, avec plus de persuasion que de compétence, — ce sera bref, et je suis certain d'être de votre avis à vous tous, les fils de vos œuvres.

C'est par vous et chez vous que doit se faire l'apprentissage, c'est à l'Etat à vous en faciliter les moyens.

Le vieux proverbe : « C'est en forgeant que l'on devient forgeron » sera éternellement vrai, et ce sera toujours « au pied du mur que l'on verra le maçon ».

Ce n'est pas à l'école seulement que l'on peut apprendre son métier, on ne le pourrait pas davantage aujourd'hui que l'on ne le pouvait autrefois.

L'école est une préparation indispensable, elle est un complément absolument nécessaire à la vie de l'atelier ; mais, seule, l'école n'a produit que de faux savants, que de faux artistes ; prenez garde que, seule, elle ne vous donne que de faux ouvriers.

Messieurs, je lève mon verre à la prospérité de la Chambre syndicale des Entrepreneurs lyonnais, à la santé de tous les membres de la grande et noble famille du bâtiment et à tous leurs amis.

M. THOUBILLON, président du Syndicat des Architectes du Rhône.

Messieurs,

Vous avez bien voulu appeler le Syndicat des Architectes du Rhône à partager vos agapes confraternelles. Laissez-moi vous remercier en son nom et vous dire combien nous sommes heureux de resserrer les liens qui nous unissent à l'entreprise.

A ce propos, vous nous avez demandé notre participation, très légère du reste, à votre grande œuvre de la révision de la série ; il va sans dire que si vous y avez beaucoup travaillé, nous avons encore fait peu de chose, mais notre bonne volonté, croyez-le bien, n'est pas en défaut, et j'espère que, bientôt, nous pourrons vous donner nos notes et documents.

Le but principal de ce travail est de donner toute clarté à la série.

Les difficultés d'interprétation, vous le savez, Messieurs, sont pénibles pour nous dans des règlements, et nous avons besoin de toujours bien marcher d'accord avec vous pour faire beaucoup suivant les exigences actuelles de la construction, et surtout de la clientèle.

Que les architectes et les entrepreneurs restent donc bien groupés et fassent œuvre vive en faisant agir leur Chambre syndicale.

Nous avons bien des améliorations à demander, car trop souvent nos intérêts, surtout nos intérêts financiers, sont sacrifiés, et pourtant nous avons des lois, et même de vieilles lois, pour nous protéger, seulement nous ne les appliquons pas, parce que nous n'osons pas nous en servir individuellement. Le privilège des constructeurs n'est qu'un texte ; faisons, Messieurs, que ce texte puisse être mis en application. Votre Chambre syndicale peut facilement, agissant en corps et d'accord avec notre Syndicat, faire revivre notre privilège et obtenir des Pouvoirs publics les moyens de mise en pratique de la loi qui nous protège.

Vous savez, Messieurs, que le Syndicat des Architectes du Rhône a été créé pour s'occuper plus spécialement des questions d'intérêt général de la corporation. Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, la législation est commune pour l'architecte et pour l'entrepreneur. C'est pourquoi, Messieurs, je viens vous demander alliance, ce que, je crois, vous ne me refuserez pas.

Je bois, Messieurs, à la santé de votre Chambre syndicale, si bien représentée par votre président, M. Pansu.

M. MARTIAL PAUFIQUE.

En me levant pour exprimer à l'égard de la Chambre syndicale mes sentiments de gratitude et d'attachement, je viens lui remettre mon testament : c'est une voix d'outre-tombe qui vous parle, je suis mort en tant que votre représentant à la Chambre de commerce, où j'étais depuis douze ans. Je ne rappellerai pas les luttes que nous eûmes à soutenir pour obtenir, au sein de cette Compagnie, la représentation des entrepreneurs, mais je tiens à vous exprimer ma reconnaissance alors que vous êtes tous réunis. Ce qu'il me reste de forces et le peu de lumières que j'ai acquises pendant cette pratique des affaires générales est à la disposition du Syndicat et de chacun de ses membres. Je bois à la santé du maire, qui représente dignement la Ville, et à votre santé à tous, Messieurs.

M. PERRIN, président de l'Union des Chambres syndicales.

L'orateur remercie le Syndicat des Entrepreneurs de sa collaboration à l'étude des questions soumises à l'Union des Chambres syndicales. Abordant la question du contrat de travail, il exprime l'espoir que les efforts combinés des divers groupements consultés à ce sujet permettront d'atteindre les résultats obtenus pour la prud'homie. Confiant dans cette issue, il boit à l'union de plus en plus étroite des diverses branches composant le Syndicat.

M. LANG, directeur de l'Enseignement professionnel du Rhône.

C'est sous une forme humoristique, qui lui vaut toujours succès et acclamations, que « l'Oncle », en se plaisant à distinguer dans l'assistance nombre de ses anciens élèves, explique qu'il aime les entrepreneurs en gros, mais qu'il les redoute en détail. Et, comme il se trouve au milieu d'un très grand nombre, et que, d'autre part, avec eux « on mange bien », il ne peut que leur exprimer de bons sentiments de sympathie et boire à leur prospérité et au succès de leurs affaires.

L'HOTEL PIOLAT

La reproduction de l'hôtel se suffit à elle-même ; silhouette élégante, façades attirantes, confort moderne : voilà ce qui s'en dégage. Mais l'ornementation n'apparaît pas telle qu'elle existe et il manque au dessin certains détails qu'il importe de signaler. C'est le prétexte du texte, en même temps que l'inauguration prochaine, — elle se fera le 15 courant, — en fait un sujet d'actualité.

A l'angle du boulevard du Nord et de la rue Moncey, construit entièrement en maçonnerie, — pierre de Villebois pour le rez-de-chaussée, pierre blanche et pierres ordinaires enduites de ciment blanc pour les étages, — au moins quant aux façades sur l'une et l'autre voie, cet hôtel de cinq étages présente un aspect séduisant par la courbe des balcons des fenêtres, par les bow-windows du centre et des extrémités, ornés de sculptures autant variées qu'artistiques — en haut, des fleurs : ici soleils, là pivonneaux ; dans les clefs, des fruits, pommes émergeant de leur feuillage ; au-dessus de l'entrée du bar, une originale tête de Bacchus remarquablement propre à chasser les soucis et appeler la gaité, — enfin cette séduction, qui commence dès la sortie de la nouvelle gare des Brotteaux par le dôme, attirant des yeux, et par les fleurs naturelles des jardinières en ciment placées aux fenêtres mansardées, enveloppe le voyageur à mesure qu'il avance et l'enchantent au moment où il se dispose à franchir le seuil. Impression favorable, qui promet bon gîte et bonne table ; n'est-ce pas le but à atteindre pour celui qui assume la tâche de construire un hôtel de voyageurs aux abords d'une gare ? Je me plais à constater que la maison sourit à celui qui la regarde, à la fois par sa belle façon de se camper et par sa mise distinguée ! Chaque fenêtre possède une saillie sur la rue plus ou moins prononcée ; c'est un gage certain que l'air et le soleil pénétrant largement dans la chambre. Comme l'hôtel se développe en façades, il y a peu de pièces n'offrant pas la vue de la rue et les avantages d'air et de lumière qu'on peut y remarquer.

Pour les balcons et appuis des fenêtres, ce sont des balcons

tres en pierre blanche aux bow-windows et au premier étage, le fer forgé étant réservé aux autres ouvertures ; cette alternance de balustres et de fer forgé rompt la monotonie en même temps qu'elle procure une variété de couleurs du plus bel effet.

J'ai parlé de fer forgé. Mais il existe également, dans la marquise qui domine tout le rez-de-chaussée : bar, café et salle à manger ; il est encore dans l'escalier ; partout il apparaît avec ses qualités maîtresses de solidité et de somptuosité ; enroulements capricieux, motifs variant à l'infini, formes arrondies et menues : tout en fait une œuvre d'art. C'est une richesse rare qui rehausse l'ensemble, car le fer forgé ne supporte pas la médiocrité.

Franchement moderne, telle est la caractéristique de l'extérieur ; c'est la même note à l'intérieur. La mosaïque conduit à l'escalier orné de vitraux aux couleurs pâles et sertis de plomb, et à chaque étage un corridor règne parallèlement aux façades, desservant les chambres. Les corridors, éclairés par trois larges baies donnant sur l'escalier, se terminent par une porte vitrée, laquelle transmet le jour d'une fenêtre pratiquée sur les côtés de l'immeuble, et, si elle est ouverte, permet l'aération, quand on le désire. Il y a donc une pièce servant au débarras et à la chaussure, avec une prise d'air indépendante. C'est ainsi qu'on peut aérer à volonté le corridor. De l'autre côté, se trouve le palier de l'escalier de service possédant, lui aussi, une ouverture. Cet escalier conduit à une cour intérieure et à une entrée spéciale, qu'on convient d'appeler cour de service.

Salles de bains, water-closets, lavabos, robinets d'eau chaude, cela se trouve à chaque étage. Dans chaque chambre, eau froide arrivant et s'écoulant librement, peinture à l'huile, gorges arrondies des plafonds et des murs, radiateur, électricité ; en un mot, toutes les commodités désirables, absolue propreté, hygiène la plus rigoureuse.

Salle de lingerie, où arrive par des conduites spéciales le linge usagé des différents étages, salle pour le nettoyage de la chaussure ; aucun luxe criard, recherche constante du bien-être, élégance de décoration, pas le moindre coin sombre, une aération complète et facile ; le véritable hôtel Touring-Club.

Les collaborateurs de l'architecte, M. Martinon, sont :

Maçonnerie, M. Thomas. — Charpente, M. Chapel. — Serurerie, M. Ferrand. — Menuiserie, M. Hatton. — Plâtrerie, peinture et décoration, M. Catinaud. — Ciments, M. Lachamp. — Pierre de Villebois, M. Morel. — Pierre blanche,

M. Jamès. — Plomberie-zinguerie, MM. Viviant et Marmonnier. — Fer forgé, M. Jaquillard. — Sculpture, M. Masson. — Mosaïque et revêtements faïence, MM. Bertin et Ciancia. — Ascenseur, Edoux. — Chauffage et cuisine, MM. Remillieux, Gelas et Gaillard. — Installation électrique, M. Montanier. — Vitraux, M. Dubost. — Ameublements, M. Goutte.

A. TUOTIOP.

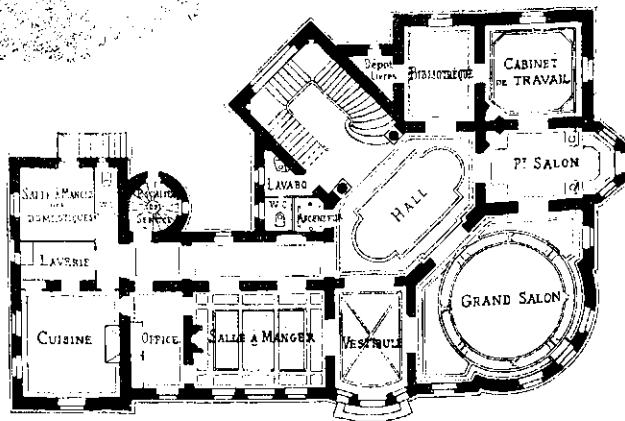
LE SALON

DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

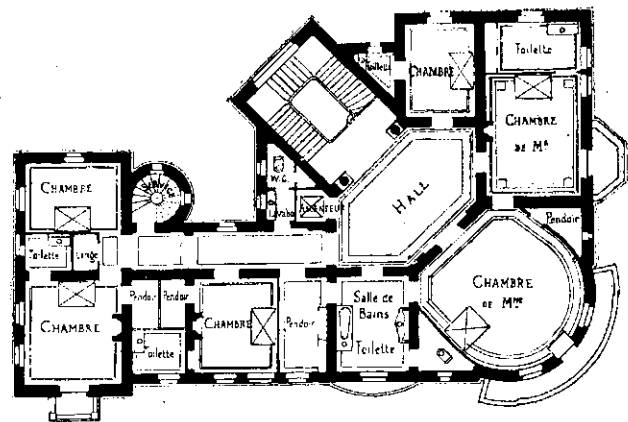
L'ARCHITECTURE (fin)

Dans un ordre d'idées tout à fait attachant est l'envoi de M. Pierre BLEIN de Valence, qui est membre correspondant de notre Société Académique d'Architecture de Lyon. M. Blein eut cette joie de réaliser, dans son pays même, le rêve que caresse tout architecte, d'élever librement, sans compter ni avec la Voirie, ni avec une trop rigoureuse parcimonie, ni même avec les nécessités d'un espace irrégulier ou mesuré, le château qu'il a longuement mûri et sagement élaboré. Ce *Château de Valensolles* nous est offert comme dans un paysage de contes de fées, devant l'admirable panorama de la roche de Crussol. Cependant, il faut bien en convenir, la réalité est moins romantique. Les montagnes de l'Ardèche, de l'autre côté du fleuve, ont les tons d'azur et d'argent piquetés de points d'or ou de carmin de beaux poissons qu'un pêcheur négligent eût laissés sur l'herbe du pré, ou de la luzerne verte qui descend jusqu'au Rhône tout proche. De vieux mûriers s'en vont en lente procession jusqu'au bord du chemin, et leur feuillage vert s'adoucit de la brume que le Rhône répand. Le ciel, derrière Crussol, est d'un bleu pâle et lavé que cette brume a fondu et calmé. Mais si les dessins de M. Pierre Blein ne représentent pas, autour de son château, le paysage de Valensolles, c'est qu'il matérialise ses nobles imaginations qui sont d'un artiste et d'un poète. La décoration de ce château, qu'on doit à deux artistes lyonnais, MM. Mangier et Guillermain, est des plus séduisantes et des plus heureuses aussi. Le grand escalier contient sur deux de ses côtés des paysages d'une simplicité et d'une beauté qui sont tout



TERRASSE

Château de Valensolles. — Plans.

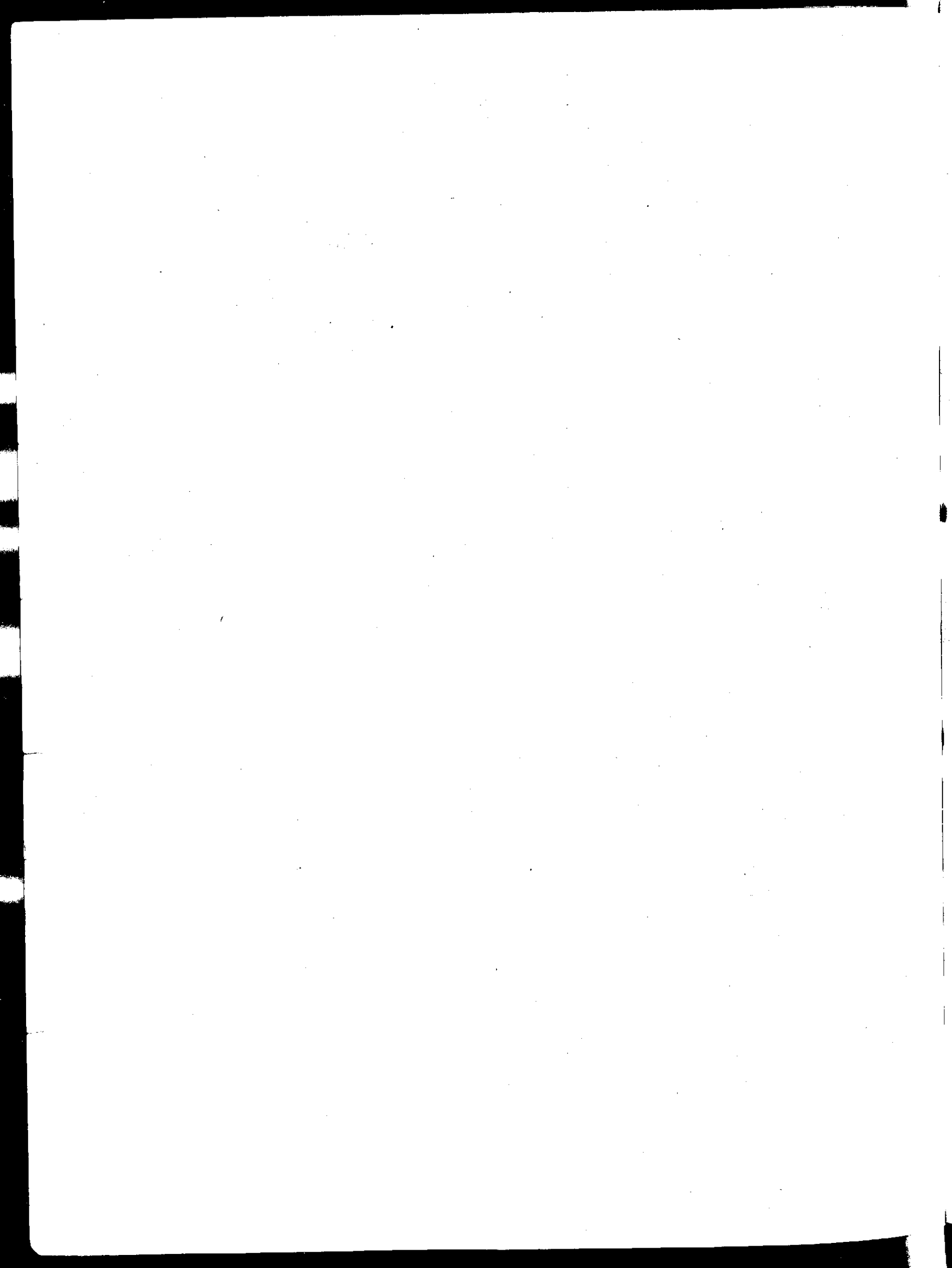


empreintes de l'âme pieuse de Puy de Chavannes, avec un dessin plus solide et plus sûr. M. Mangier y a représenté les deux moments de la journée chers aux rêveurs : le Crépuscule et l'Aurore. Nous avons vu ces choses dans le cadre somptueux de ce château et nous sommes heureux de porter



LYON. — HÔTEL PIOLAT, BOULEVARD DU NORD

Architecte : M. P. MARTINON



ici témoignage que rien plus que cela ne peut faire plus d'honneur aux bons artistes aux conceptions desquels nous devons ces admirables morceaux.

La perspective que nous donnons du château de Valensolles n'est pas celle qui est exposée dans le Palais du quai de Bondy. Elle donne une idée meilleure, à notre avis, de l'œuvre remarquable en tous points de M. Blein. Il serait prétentieux de prétendre connaître Valensolles au simple examen des plans et de cette charmante aquarelle. Quand on regarde de côté ou par derrière le château, on est surtout surpris de

grands sacrifices pour développer ces ruches d'artisans, d'ouvriers, d'employés, d'où sortiront les générations nouvelles qui auront à assumer la rude et difficile tâche de restaurer la grandeur de la patrie.

F. FRANÇON.

LES ACHATS DE LA VILLE

La Commission municipale d'acquisition d'œuvres d'art dans les Salons lyonnais de 1911, dont le choix a été ratifié par le Conseil municipal dans la séance du 20 mars, a acquis les

SALON DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS



PIERRE BLEIN. — *Château de Valensolles.*

l'effet pittoresque de l'agencement des toitures. Elles se superposent et se décrochent en multiples découpures qui font penser au chevet compliqué d'effet et simple de parti des églises romanes de l'Ecole bourguignonne ou du centre de la France. Et ce jeu de toits est une fête pour l'œil. Nous avons dit quel luxe avait été déployé à l'intérieur pour l'escalier à la rampe superbe. Il faudrait pour être complet parler de la décoration de la salle à manger dans une gamme de bleus verts vénitiens d'une étrange vibration, il faudrait parler aussi du salon, du fumoir, de la bibliothèque, des chambres de maîtres. Il faudrait ne pas oublier la cuisine, où on a employé pour plus de 6.000 francs de faïences. Mais ce serait une monographie à écrire.

Nous terminerons cette course rapide dans le Salon d'Architecture en félicitant M. LAMBERT de son beau châssis représentant des *Ecuries* de style Louis XIV, d'un caractère pompeux et d'une décoration pleine de grandeur et de noblesse. Nous féliciterons notre ami, le sympathique M. SCHÆFFER, de ses études d'*Habitations économiques collectives* et de ses *Habitations séparées*. Bien que ces dernières soient d'une surface exigüe, leurs habitants y trouveront tout le confort moderne réalisé à peu de frais. Ils y auront toute la joie de la vie familiale qui est la raison d'être de la société actuelle. Lorsque la famille est solidement établie, l'Etat prospère et grandit. Et c'est pourquoi notre pays devrait faire les plus

œuvres suivantes : *Parchemin enluminé*, de M^{lle} Wercherin ; *Lilas* (aquarelle de M^{me} Saubiez-Euler), *Aguados* (aquarelle), de M. N. Sicard ; *le Pont du Rosne*, de M. R. Le Nail ; en peinture : *Cerises*, de M^{lle} Jannot-Pinet ; *Paysage en Dauphiné*, de M. Clovis Terraire ; *Un jour de grève*, de M^{lle} Humbert-Vignot. Le rapport de la Commission est particulièrement élogieux pour la titulaire de la Grande Médaille du Salon et exprime à cette artiste ses « plus sincères remerciements pour l'énorme sacrifice qu'elle a bien voulu consentir sur le prix de cette œuvre, afin de lui permettre de l'acquérir pour la Ville de Lyon ».

Nous pouvons, de notre côté, féliciter la Commission d'avoir su conserver, pour notre ville, cette œuvre émouvante et d'une si profonde philosophie, et d'avoir également, à la récompense obtenue au Salon, ajouté un encouragement officiel ; c'est en effet chez un artiste un courage méritoire de délaissier les tableaux d'un intérêt moins intense, mais qui trouvent facilement acquéreur chez des amateurs. Poursuivant son œuvre artistique dans cette voie d'observation qui se traduit par une exécution un peu austère, mais où perce néanmoins l'émotion, et qui lui a valu, presque à ses débuts, un succès enviable et de bon aloi, M^{lle} Humbert-Vignot a envoyé au Salon de Paris un double panneau, *Suite de Grève*, qui complète, de façon saisissante, celui que nous avons vu quai de Bondy : les excitations ont

produit leurs fruits, voici l'usine en flammes au lointain ; les physionomies des grévistes, fuyant devant le sinistre qu'ils ont voulu, commencent déjà à exprimer sinon le remords, au moins l'effroi des conséquences de leur acte. Et sur l'autre partie de la toile, l'ouvrier, sa femme et ses enfants, que l'artiste a su rendre dignes de pitié, victimes du manque de travail, subissent maintenant les affres de la misère.

De telles œuvres solides, où le dédain pour les coquetteries de la couleur est compensé par une large construction du dessin, ne sauraient laisser indifférents ; l'artiste qui les a produites peut aborder, avec une maîtrise égale, les sujets les plus divers qui ne manqueront pas de tenter son pinceau.

HENRI SOILU.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Un buste à Coste-Labaume.

Comme utilisation du crédit de 2.700 francs, disponible cette année sur la fondation Grognard, dont les produits sont destinés à l'exécution en marbre de bustes de Lyonnais dignes de mémoire, le Conseil municipal de Lyon a décidé, sur le rapport de M. Vial, de faire exécuter le buste de M. Coste-Labaume, et d'en charger M. Emile Boudon, ancien élève et lauréat de l'École des Beaux-Arts de Lyon et médaillé de la Société lyonnaise des Beaux-Arts.

Les concours annuels d'architecture des Ecoles des Beaux-Arts.

Les jurys de l'École des Beaux-Arts de Paris ont récemment rendu leurs sentences dans les trois concours annuels d'architecture. — Dans le premier concours : *Trois portiques d'ordre dorique grec*, les ateliers parisiens étaient en concurrence avec les élèves des grandes écoles d'architecture provinciales : les premiers ont obtenu 57 mentions contre 9 à l'École de Lyon et 4 à l'École de Marseille. Dans le second concours : *Un pavillon des opérations dans un grand hôpital*, Paris obtient 50 mentions ; Rennes, Lyon, Lille et Marseille chacun une mention. Enfin, dans le troisième concours : *Un Mont-de-Piété*, les concurrents appartenaient exclusivement aux ateliers de Paris.

Constructions légères pour l'exposition de l'Enfance à Vichy.

Le Comité de l'Exposition de l'Enfance à Vichy informe MM. les Entrepreneurs et Sociétés des constructions légères qu'il recevra les propositions pour l'édification des bâtiments nécessaires. — Pour tous renseignements et consultation des plans, s'adresser au Secrétariat général, 1, rue de Gribeauval, Paris.

Nécrologie.

Le 25 mars est décédé, dans sa quatre-vingt-dixième année, M. Jean-Baptiste PAUFIQUE, ancien entrepreneur, membre fondateur de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon. *La Construction Lyonnaise* adresse à sa famille, et en particulier à M. Martial Paufique, ses plus vives condoléances.

Chambre syndicale du commerce des bois de Lyon et de la Région.

Voici la composition du Bureau de la Chambre syndicale du Commerce des bois de Lyon et de la région pour 1911 : *Président d'honneur*, M. JOSSERAND, 13, rue de Bourgogne ; *président*, M. RICHOUX, 229, avenue de Saxe ; *vice-président*, M. JUTHIER, 14, cours Suchet ; *trésorier* : M. TIGAUD, 96, rue des Trois-Pierres ; *secrétaire*, M. GIRARDET, 9, rue de Paris.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

31 Mars 1911

DROITS D'ACCISE EN SUS
100 kil

Cuivre en lingots affiné	157 50	165 »
— en planche rouge	193 »	195 »
— — — jaune	170 »	180 »
Etain Banca en lingots	495 »	500 »
— Billiton et détroits en lingots	490 »	495 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	40 »	41 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	43 »	44 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	60 »	62 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	78 »	79 »
— — — Autres marques	75 »	76 »
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	21 50	22 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 »	24 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 12 au 19 Mars 1911

- Cours Charlemagne, 34.* Exhaussement. Propr., M. Ferrand, cours Charlemagne, 32. Arch., M. Guérin, rue de Sèze, 25.
- Avenue de Saxe prolongée, angle impasse Gerland.* Deux maisons. Propr., M. Jayet, chemin de Gerland, 43.
- Rue du Dauphiné, 47.* Maison et usine. Propr., M. Pras, quai de la Bibliothèque, 25.
- Chemin Saint-Simon, 3.* Maisons. Propr., MM. Fenaille et Despeaux, rue Constantine, 1. Arch., MM. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3.
- Rue Villebois-Mareuil.* Maison. Propr., M. Laurent, rue du Quartier-Neuf, 7.
- Chemin de la Vitriolerie, 25.* Exhaussement d'une annexe. Propr., M. Bellile James, boulevard des Brotteaux, 22.
- Rue Gondolière, 57.* Hangar. Propr., M. Michéy-Ressicaud, rue Sébastopol, 54.
- Chemin Saint-Alban, 25.* Annexe. Propr., M. Favier, rue Victor-Hugo, 57.
- Chemin de Combe-Blanche, 65.* Atelier. Propr., Société l'Air liquide, y demeurant.
- Chemin Saint-Alban, 7.* Atelier. Propr., M. Lacour, y demeurant.
- Grande rue de Monplaisir, 68.* Bâtiments industriels. Propr., M. Sauvinet, impasse Saint-Alban, 2. Arch., M. Bruyas, quai de Retz, 18.
- Cours Lafayette, 300.* Annexe. Propr., M. Mégemond, rue de la Vilette, 50. Arch., M. Nevière, rue Saint-Antoine, 36.
- Rue Villeneuve, 12.* Entrepôt. Propr., M. Bigot, y demeurant. Entr., M. Fournel, Grande Rue, 82, à Caluire.
- Route de Grenoble, 258.* Exhaussement. Propr., M. Bourgade, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.
- Rue Boileau, 127, angle rue Vauban, 84.* Salle de fêtes. Propr., Société l'Unitaire, M. Darne, président, rue Tronch t, 78. Arch., M. Olgaty, cours Morand, 51.
- Rue Garibaldi, 125.* Maison. Propr., M. Rouillet, cours Lafayette, 23. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.
- Rue Saint-Sidoine, 7.* Divers bâtiments. Propr., M. Pradat, montée Saint-Sébastien, 20. Arch. MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.
- Chemin Villon, 33.* Maison. Propr., M. Audouze, chemin Villon, 28.
- Rue Philippe-de-la-Salle, 1.* Hangars. Propr., Société d'entreprise générale des Marbriers et Sculpteurs réunis, rue Grenette, 31. Arch., M. Bruyat, rue de la République, 61.
- Grande rue de Monplaisir, 166.* Entrepôt. Propr., M. Luquet, y demeurant.
- Boulevard du Nord, angle des rues Bossuet et Waldeck-Rousseau.* Maison. Propr., M. Rolandez, cours Lafayette prolongé, 120.
- Avenue Esquirol, 12.* Exhaussement. Propr., M. Schreibeby, y demeurant.
- Avenue Esquirol.* Villa. Propr., M. Berliet, rue de Bonnel, 19. Arch., M. Bruyas, quai de Retz, 18.
- Grande rue de Monplaisir, 176.* Villa. Propr., M. Jarrigeon, grande rue de Monplaisir, 170. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
- Rue Corne-de-Cerf, 113.* Bâtiment industriel. Propr., M. Marmonnier, y demeurant. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
- Rue Alfred-de-Musset.* Villa. Propr., M. Fabre, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.
- Rue Alfred-de-Musset.* Villa. Propr., M. Androuin, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.

Impasse La Tour. Maison. Propr., M. Gouty, rue Montesquieu, 5.
Avenue de Saxe prolongée, près l'impasse Gerland. Maison. Prop., M. Blein, cours de la Liberté, 74.

Rue du Mail, 26. Hangar. Propr., M. Didier, y demeurant. Entrep., M. Dupuis, rue d'Ivry, 7.

Chemin Montbrillant, 5. Agrandissement d'un atelier. Propr., M. Borin, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.

Rue Saint-Jean, 6. Exhaussement. Propr., M. Poncet, rue Saint-Jean, 39.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 17 mars. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Travaux pour le remplacement de la charpente en bois de la salle des machines de l'arsenal de Perrache, par une charpente métallique. — 1^{er} lot. Maçonnerie et couverture. Montant, 10.206 fr. 75. Adjud., M. Boursier, rue Ney, 86, à Lyon. — 2^e lot. Charpente en fer. Montant, 31.443 fr. 75. Adjud., Société ouvrière de production de la Mouche, 70, chemin des Cures, à Lyon.

Rhône. — 20 mars. — *Mairie de Lyon.* — Installation d'une horloge au groupe scolaire du Point-du-Jour. Prévision, 1.500 fr. Soumissionnaires : MM. L.-D. Od-bey Cadet, à Morez (Jura), 1.859 fr. — Felix Pélerin fils, à Nantes (Loire-Inférieure), 1.927 fr. — Terrailon et Petitjean, à Morez (Jura), 2.167 fr. — Adjud., M. Delorme, horloger, rue de l'Hôtel-de-Ville, 48, à Lyon, au prix de 1.485 fr. pour l'horloge avec éclairage automatique au gaz.

Rhône. — 21 mars. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout du 4^e type, sous le chemin vicinal ordinaire n° 160 « de l'Ordre ». Montant, 5.857 fr. 90. Soumissionnaires : MM. L. Taboury, 12 p. 100. — C.-V. Chemin, 13 p. 100. — M. Brun, 15,45 p. 100. — A. Fanton, 16 p. 100. — Adjud., M. Védrine, 1, rue Voltaire, à Lyon, 18,10 p. 100 de rabais.

Basses Alpes. — 19 mars. — *Mairie de Corbières.* — Travaux de canalisation de la source de Tarnaud. Montant, 15.500 fr. Soumissionnaires : MM. Derbez, 2 p. 100. — Gauthier, 2 p. 100. — Bremond, 1 p. 100 d'augmentation. — M. Bavière, prix du devis. — MM. Baas, 4 p. 100. — Gaillard, 5 p. 100. — Adjud., M. Rampal, à Corbières, 8 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 13 mars. — *Préfecture.* — Construction d'une annexe à l'école de Valabre. 1^{er} lot. Maçonnerie. Mont., 26.949 fr. Adj., M. Roche, à Aix, 18 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Mont., 3.836 fr. Adjud., M. Anthelme, 3, cours Gouffé, à Marseille, 17 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 3.386 fr. Adjud., M. Piana, 5, rue Saint-Lambert, à Marseille, 7,60 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 528 fr. Adjud., M. Bergeron, 13, rue Aude, à Aix, 7 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 1.815 fr. Adjud., M. Julien, 28, rue Ferrari, à Marseille, 25 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — *Mairie de Marseille.* — Construction d'une caserne de sapeurs-pompiers. Travaux d'installation du chauffage central à eau chaude pour les bureaux, les dortoirs et les logements d'officiers. Offres : MM. Kœrting, 10,506 fr. 95. — Bouchayer et Viallet, 9.900 fr. — Pommier, 9.900 fr. — Fascio, 8.820 fr. — Sauvaire, 7.995 fr. — Tranchand, 7.570 fr. — Braunstein, 7.550 fr. — Piana, 7.450 fr. — Grouvelle et Arquembourg, 7.000 fr. — Adjud., M. Hermitte, à Clermont-Ferrand (l'uy-de-Dôme), au prix de 6.200 fr.

Côte-d'Or. — 12 mars. — *Mairie de Longecourt.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 14.500 fr. Soumissionnaires : M. Daguet, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Spiroux, prix du devis. — MM. Guenebaud, 5 p. 100. — Pouletty, 3 p. 100. — Poignant, 6 p. 100. — Dupuy, 2 p. 100. — Pesschès, 5 p. 100. — Mouamy, 5 p. 100. — Desertot, 10,85 p. 100. — Adjud., M. Ballet, à Ouges, 16 p. 100 de rabais.

Doubs. — 17 mars. — *Mairie de Besançon.* — Travaux communaux. 1^{er} Installation de l'école primaire supérieure de garçons dans l'ancien immeuble des Jésuites, 12, rue d'Alsace. — 1^{er} lot. Démolition, terrassement, maçonnerie, enduits. Montant, 28.695 fr. 49. Soumissionnaire : Mme veuve Pateu, 9 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 4.066 fr. 44. Soumissionnaires : MM. Papineau frères, 16 p. 100. — F. Masson, 15 p. 100. — Guillemin frères, 15 p. 100. — Ch. Mounié, 14,75 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 3^e lot. Charpente en fer. Montant, 7.604 fr. Soumissionnaires : MM. A. Hugenschmitt, 4 p. 100. — H. Gaudot, 12 p. 100. — Grandperrin, 15 p. 100. — L. Deliot, 16,76 p. 100. — Estiot et Deveaux, 17 p. 100. — H. Baudere, 17 p. 100. — Paul Longchamp, 21 p. 100. — Adjud., M. H. Hausmann, rue du Chasnot, à Besançon, 21,25 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 9.209 fr. 23. Soumissionnaires : MM. Ch. Bernhard, 6,50 p. 100. — F. Masson, 6,50 p. 100. — L. Chabod, 6 p. 100. — Vuillemin et Klinger, 3 p. 100. — F. Joly, 6 p. 100. — P. Gages, 5 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 16.568 fr. 71. Soumissionnaires : MM. Ch. Grégoire, 2 p. 100. — A. Rouge, 8 p. 100. — A. Morin, 8 p. 100. — E. Lasbille, 12,50 p. 100. — A. Denizot, 18,55 p. 100. — J. Desservy, 19,20 p. 100. — Adjud., M. A. Ronne, rue du Capitole, à Besançon, 19,85 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Couverture, ferblanterie, fontainerie. Montant, 9.143 fr. 51. Soumissionnaires : Mme veuve L. Pateu, MM. Raffour frères, prix du devis. — MM. E. Lasbille, M. Louis Cante, rue des Chalets, à Besançon, 0,50 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Serrurerie. Montant, 10.996 fr. 85. Soumissionnaires : M. F. Grandperrin, 20 p. 100 d'augmentation. — M. P. Longchamp, prix du devis. — MM. E. Betard, 0,20 p. 100. — Haasamann, 0,50 p. 100. — A. Hugenschmitt, 1 p. 100. — Estiot et Deveaux, 1 p. 100. — J. Martin, 1 p. 100. — Adjud., M. Louis Deliot, rue Champrond, à Besançon, 4,10 p. 100 de rabais. — 9^e lot.

Mobilier. Montant, 7.418 fr. 50. Soumissionnaires : MM. E. Heitz, 6,75 p. 100. — F. Masson, 6,50 p. 100. — Ch. Bernhard, 6 p. 100. — P. Gaget, 6 p. 100. — F. Joly, 5,50 p. 100. — L. Chabod, 5 p. 100. — Adjud., Mme Juliette Laloz, à Froideconche (Haute-Saône), 20 p. 100 de rabais. — 2^e Construction d'un dépôt de décors. — 12^e lot. Démolition, terrassement, maçonnerie, enduits. Montant, 38.443 fr. 30. Soumissionnaires : M. A. Sourieux, 15 p. 100. — Mme veuve Pateu, 8 p. 100. — P. Denis, 7,60 p. 100. — K. Burtcher, 5 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 13^e lot. Charpente, fer et bois. Montant, 18.192 fr. 92. Soumissionnaires : M. Papineau, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. J. Martin, 1 p. 100. — Forges de Franche-Comté, 2 p. 100. — Hugenschmitt, 8 p. 100. — H. Gaudot, 12 p. 100. — P. Longchamp, 13 p. 100. — H. Hausmann, 15 p. 100. — Estiot et Deveaux, 16 p. 100. — L. Deliot, 16,75 p. 100. — Adjud., M. Honoré Baudere, avenue Carnot, à Besançon, 17,20 p. 100 de rabais. — 14^e lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 5.874 fr. 81. Soumissionnaires : MM. F. Joly, 10 p. 100. — Vuillemin et Klinger, 0,10 p. 100 d'augmentation. — MM. A. Hugenschmitt, 4 p. 100. — E. Heitz, 5 p. 100. — H. Baudere, 10,50 p. 100. — P. Longchamp, 13,10 p. 100. — Louis Deliot, 14,40 p. 100. — Adjud., M. H. Hausmann, rue du Chasnot, à Besançon, 18 p. 100 de rabais. — 15^e lot. Couverture, ferblanterie. Montant, 3.094 fr. 92. Soumissionnaires : Mme veuve Pateu, MM. Raffour frères, prix du devis. — MM. E. Lasbille, 0,30 p. 100. — F. Vivier, 0,40 p. 100. — E. Baigue, 0,40 p. 100. — Adjud., M. Louis Cante, rue des Chalets, à Besançon, 0,50 p. 100 de rabais. — 16^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 1.999 fr. 40. Soumissionnaires : MM. Ch. Grégoire, 3 p. 100. — P. Doney, 5,35 p. 100. — Finck frères, 13,86 p. 100. — E. Mathieu, 2,55 p. 100. — A. Ronne, 21,85 p. 100. — A. Morin, 22 p. 100. — Adjud., M. Jules Desservy, 21, rue de la République, à Besançon, 24,22 p. 100 de rabais. — 3^e Abattoirs de Canot. Etablissement de cases en fer au marché aux porcs. — 17^e lot. Serrurerie. Montant, 2.570 fr. Soumissionnaires : M. F. Grandperrin, 20 p. 100 d'augmentation. — MM. Baudere, Hausmann, Martin, prix du devis. — MM. Betard, 0,10 p. 100. — Deliot, 0,75 p. 100. — Hugenschmitt, 1 p. 100. — Ph. Weyl, 1 p. 100. — Estiot et Deveaux, 1 p. 100. — Adjud., M. Paul Longchamp, rue de Belfort, à Besançon, 1,10 p. 100 de rabais. — 4^e Gymnase municipal. Etablissement d'un plancher. — 18^e lot. Charpente en bois. Montant, 5.734 fr. 71. Soumissionnaires : MM. Chabod, Masson, Papineau, augmentation. — Non adjugé.

Gard. — 20 mars. — *Préfecture.* — Syndicat des digues du Rhône de Beaucaire à la mer. Construction d'une maisonnette. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaire : M. Chambon, 1 p. 100. — Adjud., MM. Fayolle et Pascal, à Grenoble, 1,50 p. 100 de rabais.

Gard. — 20 mars. — *Préfecture.* — Syndicat des digues du Rhône de Beaucaire à la mer. Travaux de déviation de la digue syndicale, à Saint-Peyre, près Beaucaire. Montant, 63.000 fr. Soumissionnaires : MM. Chambon, Traboulet, prix du devis. — MM. Fayolle et Pascal, 1 p. 100. — Biron, 1 p. 100. — Adjud., M. Laffuite, à Beaucaire, 2 p. 100 de rabais.

Gers. — 3 mars. — *Sous-préfecture de Lombes.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 21.706 fr. 35. Adjud., M. Oustric, à Cologne, prix du devis.

Gers. — 5 mars. — *Mairie de Marciac.* — Aménagement d'une école de filles dans l'immeuble de l'ancien couvent. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements et maçonnerie. Montant, 16.900 fr. Adjud., M. Charles Moncassin, à Marciac, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 12.820 fr. Soumissionnaire : M. Jean Mailles, 3 p. 100. — Adjud., M. Victor Meilhan, à Marciac, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 1.420 fr. Soumissionnaires : MM. A. Cahuzac, 13 p. 100. — L. Puyrenier, 13 p. 100. — F. Dubosc, 16 p. 100. — Adjud., M. Alfred Féchina, à Mielan, 22 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie et tûmisterie. Montant, 3.715 fr. Soumissionnaires : MM. J.-L. Mangel, 5 p. 100. — H. Mouton, 8 p. 100. — A. Duplantier, 10 p. 100. — Adjud., Mme veuve Souque, à Rabastens (Hautes-Pyrénées), 12 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Menuiserie et mobilier scolaire. Montant, 3.735 fr. Soumissionnaires : MM. J. Nolés, 3 p. 100. — G. Poque, 4 p. 100. — Adjud., M. Zéphir Balech, à Marciac, 10 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Quincaillerie et ferronnerie. Montant, 1.120 fr. Soumissionnaire : M. G. Poque, 5 p. 100. — Adjud., M. Henri Balech, à Tillac, 10 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Peinture, vitrerie et papier de tenture. Montant, 1.790 fr. Soumissionnaire : M. F. Douguac, 1 p. 100. — Adjud., M. Pierre Maurin, à Marciac, 11 p. 100 de rabais.

Gers. — 6 mars. — *Sous-préfecture de Mirande.* — Restauration de l'église et construction d'une flèche de clocher, à Moncassin. Montant, 3.550 fr. Non adjugé.

Gers. — 7 mars. — *Mairie de Montesquieu.* — Construction d'une mairie avec ses dépendances. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 8.900 fr. Pas de soumissionnaire. — 2^e lot. Charpente et couverture, ferblanterie et serrurerie. Montant, 6.420 fr. Adjud., M. Taran, charpentier, à Montesquieu, 11 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, quincaillerie, plâtrerie et peinture. Montant, 7.180 fr. Adjud., M. Labedan, menuisier, à Gumont, 16 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 26 février. — *Mairie de Serres.* — Travaux de prolongement de la chaîne de conduite du Grand-Collet, dans la commune de La Piavre. Montant, 1.900 fr. Soumissionnaires : MM. F. Richier, 1 p. 100. — N. Mars, 1 p. 100. — Adjud., M. Henri Lacombe, à Serres, prix du devis.

Haute-Savoie. — 26 février. — *Mairie de Lovagny.* — Restauration aux écoles communales, construction de préaux et acquisition de mobilier scolaire. Montant, 6.227 fr. 53. Soumissionnaires : MM. E. Faletti, 5 p. 100. — E. Rebuffa, 5 p. 100 d'augmentation. — M. F. Maillot, 2 p. 100. — I. Tissot, 4 p. 100. — E. Comole, 6 p. 100. — Adjud., Société cooperative des ouvriers charpentiers et menuisiers de Rumilly, 8 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 26 février. — *Mairie de Lovagny.* — Travaux de construction d'un bureau de poste et d'un hangar de pompes à incendie

Montant, 9.519 fr. 85. Soumissionnaires : MM. E. Faletti, 15 p. 100. — E. Rebuffa, 12 p. 100. — Gibello père et fils, 8 p. 100. — C. Châtel, 3 p. 100. — M. F. Maillet, prix du devis. — Adjud., M. Irénée Tissot, à la Combe-de-Sillingy, 5 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 9 mars. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 17 b, de Champlitte à Combeaufontaine. Rectification aux territoires de Charmes-Saint-Valbert et Molay. Montant, 48.277 fr. 34. Adjud., M. Chassagne, à Gourgeon, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 2 a. Construction à Rioz. Montant, 3.025 fr. 10. Adjud., M. Dosso, à Rioz, prix du devis. — 3^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 1, d'Hauterive à Rioz. Rectification. Montant, 23.881 fr. 71. Adjud., M. Malapert, à Baulay, 9 p. 100 de rabais. — Reconstruction du pont sur la rivière de Durgeon. 4^e lot. Maçonneries. Montant, 14.423 fr. 41. Non adjugé. — 5^e lot. Superstructure métallique. Montant, 15.974 fr. 90. Adjud., Ateliers de construction métallique de Dinozé (Vosges), 22 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Menoux. Reconstruction de trois ponceaux. Montant, 3.024 fr. 45. Adjud., M. Duffourg, à Corre, 9 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 18 mars. — *Mairie de Thonon-les-Bains.* — Alignement de la rue de l'École. Ouverture et aménagement d'une voie nouvelle en prolongement de ladite rue, entre la rue de Vallon et le boulevard Carnot. Montant, 41.947 fr. 20. Soumissionnaires : M. Ch. Néplaz, prix du devis. — MM. Ch. Useglio, 7 p. 100. — S. Crosa, 8 p. 100. — J. Frézouls, 17 p. 100. Adjud., M. Adrien Carrier, à Thonon, 13 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 19 mars. — *Mairie de Monistrol-sur-Loire.* — Réfection d'une partie de la canalisation des eaux et de leur extension. Montant, 20.000 fr. Adjud., MM. Jourda et Mallet, à Monistrol-sur-Loire, 19 p. 100 de rabais.

Hérault. — 12 mars. — *Mairie de la Tour-sur-Orb.* — Construction d'écoles. — 1^{er} lot. Ecole de la Tour. Montant, 12.721 fr. 52. M. Calvet Philibert, 20 p. 100 d'augmentation. — 2^e lot. Ecole de Boussagues. Montant, 10.895 fr. 50. M. Calvet Philibert, 20 p. 100 d'augmentation. — 3^e lot. Ecole de Cairac. Montant, 10.692 fr. M. Calvet Philibert, 20 p. 100 d'augmentation. — 4^e lot. Ecole de Saint-Xist. Montant, 10.799 fr. Soumissionnaires : MM. Arson, 20 p. 100. — Calvet Prosper, 22 p. 100. — Non adjugé.

Hérault. — 15 mars. — *Mairie de Béziers.* — Construction d'un hôtel des postes, télégraphes et téléphones. 1^{er} lot. Terrassements, mise à l'écart, maçonnerie et plâtrerie. Montant, 112.741 fr. 72. Soumissionnaires : MM. V. Martin, 10 p. 100. — Paul Cahuzac, 10 p. 100. — P. Viguié, 5 p. 100. — A. Arblade, 5 p. 100. — Adjud., M. Marius Gleizes, rue Michelet, 8, à Béziers, prix du devis. — 2^e lot. Ferronnerie, charpente en bois, couverture, plomberie, zinguerie, alimentation d'eau, installations sanitaires et serrurerie. Montant, 50.627 fr. 17. Soumissionnaires : MM. J. Cones, 1 p. 100. — V. Germa, 5 p. 100. — J.-B. Piana, 8 p. 100. — S.-F. Gleizes, 11,55 p. 100. Adjud., M. Emile Estrade, place du Busca, à Toulouse (Haute-Garonne), 13,15 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, mobilier, peinture, vitrerie et tentures. Montant, 57.667 fr. 72. Soumissionnaires : MM. P. Mazel, 3 p. 100. — H. Marlas, 3 p. 100. — F. Hermitte, 3 p. 100. — P. Coutaudier, 5 p. 100. — C. Serrent, 5 p. 100. — L. Leclair, 13,05 p. 100. — F.-C. Babot, 15 p. 100. — Bères et Ducamp, 15,50 p. 100. — A. Cavayé, 16 p. 100. — Adjud., M. Léon Terme, rue Alfred Guibert, à Millau (Aveyron), 27,80 p. 100 de rabais.

Isère. — 19 mars. — *Mairie de Saint-Baudille.* — Construction d'une école de filles. Montant, 30.560 fr. Soumissionnaires : M. Ragoucy, 3 p. 100 d'augmentation. — M. Chamoux, prix du devis. — MM. Lebrun, 0,50 p. 100. Basso, 1 p. 100. — Adjud., M. Michallet, à Saint-Clair-de-la-Tour, 1 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 6 avril, 2 h. — *Mairie de Belleville.* — Constructions neuves formant annexes à l'hôpital-hospice. Montant, 103.215 fr. Cautionnement, 5.160 fr. 75. — Visa des certificats quatre jours avant l'adjudication et des pièces dix jours avant l'adjudication par M. Mathias, architecte à Villefranche-sur-Saône. Dépôt des soumissions deux jours avant l'adjudication à la mairie. Un minimum de rabais pourra être déposé. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Samedi 8 avril, 2 h. — *Caisse des dépôts et consignations, Lyon.* — Installation d'un service de secours contre l'incendie dans l'immeuble, 24, rue des Farges. Montant, 27.000 fr. — Renseignements à Paris, à la Caisse des dépôts et consignations et à Lyon, 21, rue des Farges.

Rhône. — Jeudi 20 avril, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1 de Lyon à Sainte-Foy (avenue Valioud). Reconstruction d'un mur de soutènement près de l'intersection du chemin des Trois-Artichants. Adjudication, en un seul lot, des travaux ci-dessus désignés et évalués à la somme de 21.661 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Les plans, devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mercredi 10 mai, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de produits réfractaires. Les déclarations d'intention de soumissionner devront être fournies au plus tard le 29 mars (réunion de la Commission le 6 avril). Réadjudication le 21 juin, à 2 h. 1/2 de l'après-midi. Les déclarations d'intention de soumissionner par les candidats nouveaux devront être fournies au plus tard le 17 mai (réunion de la Commission d'admission le 24 mai). Les échantillons prévus à l'article 2 du cahier des charges

devront parvenir le 20 avril. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

Allier. — Mercredi 12 avril, 3 h. — *Mairie de Rocles.* — Agrandissement de l'école communale. Montant, 7.200 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, trois jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte, directeur des travaux. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Fanjoux, architecte, directeur des travaux, au Montet.

Ardèche. — Jeudi 6 avril, 10 h. 1/4. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Commune d'Aubignas. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Rectification entre la route départementale n° 13 et le chemin vicinal ordinaire n° 5 au quartier de Boucherette, sur une longueur de 971 m. 35. Montant, 8.619 fr. 39. A valoir, 1.380 fr. 61. Total, 10.000 fr. Cautionnement, 350 fr. Frais d'adjudication, 45 fr. — 2^e lot. Commune de Creysseilles. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Rectification entre le chemin d'intérêt commun n° 60 (B. 5 k. 230) et le village de Creysseilles, sur une longueur de 3.300 m. 50. Montant, 28.060 fr. 25. A valoir, 3.939 fr. 75. Total, 32.000 fr. Cautionnement, 900 fr. Frais d'adjudication, 140 fr. — 3^e lot. Commune de Saint-Laurent-s.-Coiron. Chemin vicinal ordinaire n° 7. Construction de la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 1 et le col de Sarcinaud, sur une longueur de 2.637 mètres. Montant, 24.724 fr. 51. A valoir, 3.775 fr. 49. Total, 28.500 fr. Cautionnement, 900 fr. Frais d'adjudication, 100 fr. — 4^e lot. Commune de Saint-Martin-d'Ardèche. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Rectification entre le village de Saint-Martin et la limite de la commune de Saint-Just, sur une longueur de 2.604 mètres. Montant, 18.024 fr. 85. A valoir, 2.905 fr. 15. Total, 20.930 fr. Cautionnement, 600 fr. Frais d'adjudication, 80 fr. — Renseignements à la préfecture.

Ardèche. — Jeudi 20 avril, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. — 1^{er} lot. Route n° 86, de Lyon à Beaucaire. Réfection des peintures du pont métallique de Saint-Just-sur-l'Arèche. Montant, 6.729 fr. 61. A valoir, 770 fr. 39. Total, 7.500 fr. Cautionnement, 225 fr. Frais, 15 fr. 50. — 2^e lot. Route n° 102, de Viviers à Clermont. Construction d'aqueducs en remplacement de cinq cassis entre les points kil. 65.890 et 67.120. Reconstruction d'un mur de soutènement au point kil. 73.400. Montant, 4.328 fr. 32. A valoir, 451 fr. 64. Total, 4.780 fr. Cautionnement, 150 fr. Frais, 77 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Faure, ingénieur en chef à Privas, cours du Temple, 28. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division) et de MM. les Ingénieurs de Privas et d'Aubenas.

Côte-d'Or. — Dimanche 9 avril, 2 h. 1/2. — *Mairie de Sainte-Marie-sur-Ouche.* — Réfection de la toiture de l'école. Montant, 1.750 fr. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Samedi 22 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Sombernon. Reconstruction du clocher de l'église. Auteur du projet, M. Royer, architecte à Dijon. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 5.409 fr. 06. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 4.601 fr. 30. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. Couverture, ferronnerie et peinture. Montant, 2.445 fr. 22. Cautionnement, 130 fr. — Renseignements à la préfecture.

Côte-d'Or. — Dimanche 23 avril, 2 h. — *Mairie d'Aiserey.* — Construction des murs de clôture et aménagement d'un nouveau cimetière. Montant, 7.300 fr. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Mardi 11 avril, 2 h. — *Cartoucherie de Valence.* — Fourniture de bois divers. — 1^{er}, 2^e et 3^e lots. 4.000 mq. de sapin en planches par lot. — 4^e lot. 2.000 mq. de peuplier en planches. — Renseignements à la cartoucherie.

Gard. — Jeudi 6 avril, 3 h. — *Mairie de Vauvert.* — Pavage des rues et places de la ville de Vauvert pendant les années 1911, 1912, 1913, 1914 et 1915. Montant, 25.000 fr. Cautionnement, 850 fr. — Visa, quatre jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer cantonal à la mairie. — Renseignements à la mairie.

Hautes-Alpes. — Mardi 18 avril, 2 h. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait, dans la place de Briançon, pour la construction de six fours à la nouvelle manutention, aux Toulouannes, pendant l'année 1911. — Lot unique. Maçonneries : fours, cheminées, ferronneries diverses, chaudières. Cautionnement, provisoire, 200 fr., définitif, 1/20^e du prix forfaitaire consenti. — Renseignements dans les bureaux du génie, à Briançon, rue de la Caserne; à Paris (Nord), 104, rue de Grenelle; à Lyon, à Bordeaux et à Marseille.

Haute-Loire. — Samedi 8 avril, 3 h. — *Préfecture.* — Reconstruction du quart de cône et de deux épis en enrochement au pont de Sumène. Montant, 43.400 fr. Cautionnement, 380 fr. — Renseignements à la préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 4 avril, 11 h. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Taninges. Construction d'égouts. Montant, 11.200 fr. Cautionnement, 550 fr. — Visa par M. Verguin, agent voyer à Taninges. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Vendredi 7 avril, 11 h. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Mieusey. Adduction d'eau potable au hameau d'Anthon. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 350 fr. — Visa, quatre heures avant l'adjudication, par M. Deschamps, conducteur des ponts et chaussées, à Bonneville. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hérault. — Dimanche 9 avril, 11 h. — *Mairie de Palavas.* — 1^{er} Construction d'une salle de conférences. Montant, 15.091 fr. Cautionnement, 750 fr. — 2^e Construction d'un lavoir public. Montant, 9.438 fr. Cautionnement, 475 fr. — 3^e Construction de cabinets d'aisances. 1^{er} lot. Construction de l'édifice. Montant, 4.344 fr. Cautionnement, 220 fr. — 2^e lot. Appareils. Montant, 2.212 fr. 21. Cautionnement, 120 fr. — Visa par MM. Carlier, architectes, rue d'Obillon, 3, à Montpellier. — Renseignements à la mairie ou au bureau de MM. Carlier, architectes à Montpellier.

Jura. — Samedi 8 avril, 11 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — 1^{er} lot. Lézat. Construction d'un réservoir d'eau. Montant, 3.900 fr. Cau-

tionnement, 110 fr. Auteur du projet, M. Lacroix, agent voyer cantonal à Morez. — 2^e lot. Saint-Lupicin. Construction d'un abreuvoir et d'un lavoir couvert sur la place du Chêne et remplacement d'une borne-fontaine au village. Montant, 3 000 fr. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, M. Brelot, agent voyer cantonal à Saint-Lupicin. — Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Samedi 8 avril, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux sur chemins (8 lots). — Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 13 avril, 3 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 179 d'Epy à Poissoux. Construction dans la traverse du village d'Epy sur 213 mètres. Montant, 1.735 fr. 32. A valoir, 94 fr. 68. Total, 1.830 fr. Cautionnement, 60 fr. — 2^e lot. Chemins vicinaux ordinaires n°s 4, 8, 7 et 10, territoires de Marigny, Châtillon et Mirebel. Construction d'un pont en maçonnerie sur la rivière d'Ain et rectification des chemins aux abords sur 4.538 m. 40. Montant, 103.517 fr. 27. A valoir, 4.982 fr. 63. Total, 108.500 fr. Cautionnement, 3.300 fr. — 3^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 4 de Viremont à Vesvès. Construction entre Viremont et le chemin de grande communication n° 3, sur 1.759 m. 90. Montant, 16.441 fr. 99. A valoir, 758 fr. 01. Total, 17.200 fr. Cautionnement, 500 fr. — 4^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 3 de Saint-Jean-d'Ebreux à Sensud et à Chazelles. Rectification sur 287 mètres. Montant, 4.991 fr. 14. A valoir, 278 fr. 86. Total, 5 270 fr. Cautionnement, 180 fr. — Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées ou arriver par la poste, sous pli recommandé, le 12 avril avant 4 heures du soir. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef pour les chemins de grande communication et par l'agent voyer d'arrondissement pour les chemins vicinaux ordinaires. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Jura. — Jeudi 20 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Lot unique. Commune de Saint-Germain-les-Arlay. Adduction de la source des Bauches. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. Montant, 47.399 fr. 09. A valoir, 3.100 fr. 91. Cautionnement, 1.500 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Samedi 15 avril, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Entretien et amélioration des ouvrages dépendant du réservoir du Pas-du-Riot, de l'aqueduc des fontaines, des conduites et bassins de captage des sources ainsi que des bâtiments, jusqu'au 31 mai 1916. Montant total, 10 000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par le Directeur du Service des eaux. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 7 avril, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Chagny. Chemin de grande communication n° 52 (Réfection du pavage dans la traverse de Chagny, sur 472 mètres). Montant,

15.581 fr. 77. A valoir, 1.418 fr. 23. Total, 17.000 fr. Cautionnement, 500 fr. Frais, 65 fr. — Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication, avant 5 heures du soir, ou parvenir, sous pli recommandé, par le premier courrier du jour de l'adjudication. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Thiéry, agent voyer d'arrondissement, 30, rue Philibert-Guide, à Chalon. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Jeudi 13 avril, 2 h. — *Mairie de Saint-Germain-du-Plain.* — Construction des chemins d'accès au champ de foire. Montant, 2.599 fr. 40. — Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Dimanche 9 avril, 10 h. — *Mairie de l'Isle-sur-Sorgues.* — 1^{er} lot. Reconstruction du mur de défense du quai du Midi. Montant, 8.744 fr. 38. Cautionnement, 800 fr. — 2^e lot. Couverture du canal de Larquet, fourniture et pose d'un garde corps métallique sur le mur reconstruit et construction d'un lavoir. Montant, 8.473 fr. 75. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer cantonal de l'Isle. — Renseignements à la mairie.

SPECTACLES

HORLOGE-THÉÂTRE Après avoir glorieusement franchi la centième cette semaine, la *Revue de Lyon* continuera encore quelque temps à égayer les toujours nombreux auditeurs. On annonce cependant qu'elle fera place prochainement à une série d'opérettes.

SALON DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS, Palais Municipal, quai de Bondy, ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures, les lundi et vendredi à partir de 10 heures. — Entrée : le vendredi, 2 fr. 10; les autres jours, 60 centimes.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (9^e, rue Dunoir). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 57591

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

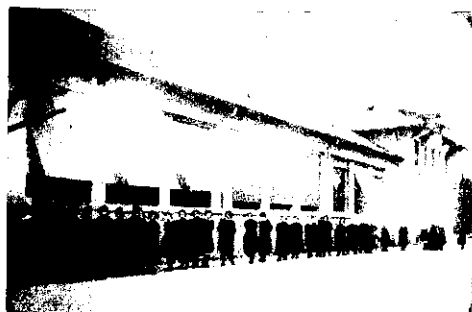
"STORES BAUMANN"

Usine à MELUN (S.-et-M.)

FERMETURES EN BOIS A ENROULEMENT
pour Croisées, Devantures, Meubles, etc.

E. STÉPHAN, 51, rue Auguste-Comte, LYON

CONCESSIONNAIRE POUR LE RHONE
ISÈRE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, COTE-D'OR
Catalogues — Études — Devis



Stores Baumann à l'École de Viarmes (S.-et-O.)

AU CHINOIS 41, rue Centrale LYON

Maison recommandée par son bon marché

PAPIERS PEINTS IMITATION VITRAUX

Collections d'Echantillons sur demande

ARCHITECTES faites employer les



REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal émaillé, malleable et estampé, remplaçant la faïence, le marbre, la peinture laquée, etc. pour murs et plafonds de salles d'opérations, hôpitaux, cliniques, salles de bains, cuisines, laboratoires, alimentations diverses, etc. Depuis 7 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN, seul dépositaire
9, Rue Boissac. LYON

Envoi d'Echantillons et Dessins

Fournisseurs de la Construction

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 56 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun; tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon, Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

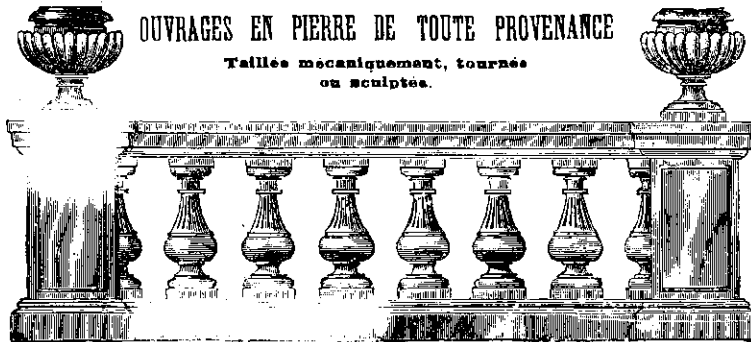
FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDEOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63. Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénélon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

Pour les Annonces, s'adresser à l'Agence Fournier

BARÈME

POUR SERVIR A LA LIQUIDATION DES

NOUVEAUX DROITS DE SUCCESSION

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

A ce barème, clair et précis, est annexée la

LOI DU 8 AVRIL 1910

modifiant les tarifs établis sur les successions et
donations entre vifs, ainsi que les tarifs sur le
timbre des affiches, et modérant les rigueurs des
lois sur le timbre-quitance.

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2.65

NOUVEAUX

Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions

TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour
forages, expertises, pour plantations
et placement de poteaux, perches à
houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre
Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne
Fo, Lehmweg 30

IMPRIMERIE A. REY

A. REY & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Travaux commerciaux et administratifs
AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON

THÉ DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON